



Département du Rhône
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 12

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**
Le **DIX-SEPT OCTOBRE**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 octobre 2024**

Etaient présents : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Bernard CHAVEROT, Catherine DUNAUD-MARMOZ, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

Membre absent excusé ayant donné pouvoir : Jean-François POISSON donne pouvoir à Laura JOURNET.

Membre absent : Laura JOURNET.

Secrétaire de séance : Lydie LAURENT.

2024-67

Subvention « classe verte » - année scolaire 2024-2025 – coopérative scolaire de l'école publique de Montrottier.

Madame Laura JOURNET, 3^{ème} adjointe au Maire, se retire, et ne prend donc ni part au débat ni au vote,

Madame Véronique CROZET, 1^{ère} adjointe au Maire, rappelle que le Conseil municipal a formulé un accord de principe à l'unanimité, lors de la séance du 19 septembre 2024, quant à la participation de la commune de Montrottier au financement des classes vertes 2024-2025 organisées par l'école publique de Montrottier sous réserve de la transmission préalable d'une demande écrite du Directeur de l'école en tant que porteur de projet accompagnée d'un plan de financement prévisionnel.

Considérant que ces éléments ont depuis lors été communiqués par le Directeur de l'école publique,
Considérant les durées des séjours et les montants prévisionnels des dépenses afférentes aux classes vertes 2024-2025 tels que présentés ci-après :

	Elèves scolarisés en Maternelle	Elèves scolarisés en Élémentaire
Durée du séjour	2 jours / 1 nuit	5 jours / 4 nuits
Montant prévisionnel des dépenses (séjour + transport)	6 795 €	22 600 €

Il est proposé au Conseil municipal que la commune de Montrottier contribue financièrement à la mise en œuvre de ce projet à hauteur de 4 000 €.

Le Conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de contribuer financièrement au projet « classe verte » porté par l'école publique de Montrottier à hauteur de 4 000 €,

Accusé de réception en préfecture
069-216901397-20241017-DE2024-67-DE
Date de télétransmission : 22/10/2024
Date de réception préfecture : 22/10/2024

- **DIT** que la participation financière de la commune de Montrottier sera versée sous la forme d'une subvention à la coopérative scolaire de l'école publique de Montrottier,
- **DIT** que la subvention sera versée après confirmation de l'effectivité de ce projet par le Directeur de l'école publique de Montrottier,
- **DIT** que les crédits sont prévus au compte 65748 (chap.65 – dépenses de fonctionnement) du budget primitif 2024 – budget principal,
- **DEMANDE** à ce qu'un bilan financier définitif soit transmis à la commune de Montrottier à l'issue de la réalisation du projet par le Directeur de l'école publique de Montrottier,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures administratives et comptables s'y rapportant.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme au registre**

Le Maire,

Michel GOUGET



La secrétaire de séance,

Lydie LAURENT

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Lydie Laurent', written over the printed name.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :